

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Catherine, que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal et a reçu les approbations requises par la loi, le tout tel que ci-après indiqué :

RÈGLEMENT NUMÉRO 924-25

« Règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme de cent trente mille dollars (130 000 \$) par un emprunt pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 725-10, 726-10, 735-11, 749-12, 754-13, 759-13, 783-15, 812-17, 823-17, 825-18, 831-18, 841-19, 843-19, 846-19 et 849.19 de la Ville de Sainte-Catherine »

- Avis de motion : 11 mars 2025
- Dépôt du projet de règlement : 11 mars 2025
- Adoption du règlement par le conseil municipal : 8 avril 2025
- Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 23 avril 2025

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site internet de la Ville dans la section *Avis Publics* ou en faisant une demande au Services juridiques et greffe, par courriel au greffe@vdsc.ca.

Donné à Sainte-Catherine, ce 5 mai 2025



Audrey-Maude Parisien, notaire
Greffière